

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2020

120X20

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION SPORTIVE CLUB DE LA BOULE CONTRÉE DE LA GAVOTTE Exercice 2020

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

Vu le projet d'activités présenté par l'association **Club de la Boule Contrée de la Gavotte** relatif au dossier de demande de subvention 2020.

Considérant que l'association **Club de la Boule Contrée de la Gavotte**, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention dite de fonctionnement de 600,00 € au titre de l'année 2020.

Nom de l'association : **CLUB DE LA BOULE CONTRÉE DE LA GAVOTTE**
représentée par son président : Monsieur GIANFIORI Pierre
Objet statutaire : Détente et Loisirs pour ses membres : jeux de Boules et de Cartes
Siège : La Gavotte, Square Jean Moulin – 13170 Les Pennes Mirabeau
SIRET n° : 507 770 758 00013

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que l'association **Club de la Boule Contrée de la Gavotte** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 600,00 € au titre le l'année 2020
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget
- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	35
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 25 Septembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI